



## PSA OBLIGÉ DE TAILLER DANS SES EFFECTIFS...



**PSA : 8000 emplois directs supprimés !**  
**Coût du travail trop élevé**  
**ou pouvoir d'achat trop bas**  
**pour relancer la demande?**

### Sommaire

- ✓ 1) Chômage : jusqu'où?..... pages 2/3
- ✓ 2) PSA : les coûts du capital au cœur de la bataille..... pages 4/7
- ✓ 3) Contre le pacte budgétaire, transformer l'UE ..... pages 8/11

# CHÔMAGE : JUSQU'OU ?

## DEMANDEURS D'EMPLOI COLLECTÉS PAR PÔLE EMPLOI EN juillet 2012

unités milliers et %

Données CVS-CJO	Juillet 2011	Juin 2012	Juillet 2012	Variation sur 1 mois	Variation sur 1 an
<b>France métropolitaine</b>					
Catégorie A (actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi)	2752,3	2945,8	2987,1	+ 1,4	+ 8,5
Catégories A, B, C (actes positifs de recherche d'emploi)	4129,5	4395,5	4453,8	+ 1,3	+ 7,9
<b>France</b>					
Catégorie A (actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi)	2986,6	3188,8	3232,8	+ 1,4	+ 8,2
Catégories A, B, C (actes positifs de recherche d'emploi)	4393,4	4670,9	4733	+ 1,3	+ 7,7

Le souci de l'emploi affiché par le gouvernement Hollande dans le contexte de la multiplication des plans de licenciements, des annonces de fermetures de sites, du chantage patronal sur le coût du travail ... ne trouvera pas de solutions réelles et durables par des mesures très insuffisantes au regard du problème.

Or le double objectif de réduire à zéro le déficit public et de relever la compétitivité des entreprises par l'abaissement des cotisations patronales conduit réduire les dépenses publiques et sociales et le « coût du travail ». Que l'on appelle cela rigueur ou austérité, ces recettes, partout où elles ont été appliquées, se sont toujours traduites par plus de chômage, de baisse de pouvoir d'achat et moins de recettes pour l'Etat.

Le gouvernement doit comprendre que l'emploi n'est pas seulement une conséquence de la croissance mais un facteur essentiel de celle-ci.

Données CVS-CJO	Juillet 2011	Juin 2012	Juillet 2012	Variation sur 1 mois	Variation sur 1 an
<b>France métropolitaine</b>					
Hommes	2027,9	2164,8	2192,6	+ 1,3	+ 8,1
Femmes	2101,6	2230,7	2261,2	+ 1,4	+ 7,6
<b>Moins de 25 ans</b>					
Entre 25 et 49 ans	2691,6	2818,3	2850,3	+ 1,1	+ 5,9
<b>50 ans et plus</b>	<b>808,9</b>	<b>915,4</b>	<b>932,3</b>	<b>+ 1,8</b>	<b>+ 15,3</b>
<b>Ensemble catégorie A, B, C</b>	<b>4129,5</b>	<b>4395,5</b>	<b>4453,8</b>	<b>+ 1,3</b>	<b>+ 7,9</b>

**Offres d'emplois de Pôle emploi en France métropolitaine :**

Données CVS-CJO En milliers et %	Juillet 2011	Juin 2012	Juillet 2012	Variation sur 1 mois	Variation sur 1 an
<b>Rappel : nombre de chômeurs catégorie A, B, C</b>	4129,5	4395,5	4453,8	+ 1,3	+ 7,9
Ensemble	275,5	259,9	239,5	- 7,8	- 13,4
Offres d'emplois durable >6 mois	116,1	106,7	103	- 3,5	- 11,3
Offres d'emplois 1 à 6 mois	121,9	115,7	105,6	- 8,7	-13,4
Offres d'emplois de moins de 1 mois (*)	38,5	37,5	30,9	-17,6	- 19,7

239.500 offres d'emplois dont 103.000 de plus de 6 mois pour 4,454 millions de chômeurs...les problèmes de la croissance, du pouvoir d'achat, d'une ré industrialisation du pays, du développement des services publics est bel et bien posé.

Entrées de Pôle emploi par motif (catégorie A,B,C) France métropolitaine			Sorties de Pôle emploi par motif (catégorie A,B,C) France métropolitaine		
En milliers et %	Juillet 2012	Répartition de motifs	En milliers et %	Avril 2012	Répartition de motifs
<b>Ensemble</b>	<b>531,1</b>	<b>100</b>	<b>Ensemble</b>	<b>446</b>	<b>100</b>
<b>Licenciements économiques</b>	<b>13,6</b>	<b>2,7 %</b>	<b>Reprise d'emploi déclarée</b>	<b>88</b>	<b>19,7 %</b>
<b>Fin de CDD</b>	<b>127,4</b>	<b>25,2</b>	Entrée en stage	35,5	8 %
<b>Fin de mission intérim</b>	<b>32,9</b>	<b>6,5%</b>	Arrêt de recherche (maladie maternité, retraite)	32,2	7,2 %
Autres licenciements	43,4	8,6	<b>Cessation d'inscription (défaut d'actualisation)</b>	<b>200,7</b>	<b>45 %</b>
démissions	15,7	3,1 %	<b>Radiations administratives</b>	<b>41,5</b>	<b>9,3 %</b>
Premières entrées	24,8	4,9 %	Autres cas	48,1	10,8 %
Reprise d'activité	38,7	7,6 %			
Autres cas (*)	210	41,5 %			

(\*) Institué en 2008 (seule la CGT s'y était opposée) **la rupture conventionnelle de contrat** permet à l'employeur et au salarié de convenir en commun des conditions de rupture du contrat de travail qui les lie, évitant ainsi à l'employeur la gestion des PSE et favorisant une flexibilisation accrue de ses salariés .

En réalité, une majorité de salarié accepte cette formule sous la pression de l'employeur.

**La rupture conventionnelle a pris une ampleur telle qu'elle représente aujourd'hui plus du double des licenciements économiques dans les entrées à pôle emploi.** C'est ce qui fait dire aux syndicats qu'elle est à l'origine de la baisse des plans « sociaux » de licenciement (-50% en 2010).

**En moyenne mensuelle, c'est 16.010 emplois en 2009, 21.154 en 2010, 23.945 en 2011 et 24.953,5 sur les 6 premiers mois 2012 (28.083 en juin dernier mois connu!).**

## PSA : Les coûts du capital au coeur de la bataille

Frédéric Rauch

- Le 12 juillet dernier en CCE, le premier constructeur automobile français, PSA, annonçait un plan global de 8 000 suppressions de poste en France. 6 500 départs et 1 500 reclassements. **Tous les sites de production du groupe sont touchés par la restructuration : 273 à Mulhouse, 700 à Poissy, 1 400 à Rennes et 3 100 (hors intérim) à Aulnay-sous-Bois (3 100 hors intérim) où le site fermerait en 2014.**

Un plan de suppression d'emplois auquel il faut ajouter les dégâts collatéraux chez les sous-traitants. Avec en moyenne 3 emplois indirects chez les sous-traitants adossés à 1 emploi chez le donneur d'ordre, c'est pas moins de **30 000 emplois** du secteur automobile qui seront touchés au final.

Prenant acte du ralentissement attendu du marché automobile européen pour 2012 et 2013, et des difficultés du groupe sur l'exercice 2011, l'argument de la direction de PSA pour ce plan invoque la crise des dettes souveraines et un coût du travail trop élevé dans l'industrie automobile française.

Pourtant, si les tensions sur le marché automobile en Europe sont incontestables, la réalité de la situation du groupe PSA et la nature des difficultés auxquelles il est confronté ne permettent pas de justifier le plan de massacre de l'emploi de sa direction.

**A-** Si le marché européen de l'automobile ralentit sérieusement, surtout en Europe du sud, **ce n'est pas la cause première de la dégradation de la situation du groupe PSA, et ne peut pas être l'argument des restructurations et économie du plan Varin.**

**1) Que le groupe ait subi des revers sur l'exercice 2011 est incontestable.**

Son résultat net a chuté de 500 millions d'euros. C'est la branche automobile qui tire le résultat vers le bas avec un résultat opérationnel en baisse de 713 millions d'euros. Soit, un bilan 2011 globalement négatif confirmé par les résultats du premier semestre 2012, où le groupe a d'ores et déjà perdu 819 millions d'euros.

**2) Reste que cette perte de résultat s'est faite dans un contexte de croissance du chiffre d'affaires global du groupe** (+6,8% de chiffre d'affaires sur 2011) **et avec un niveau de vente record de véhicules neufs** : 3 550 000 véhicules vendus en 2011, soit seulement 50 000 véhicules de moins que le record historique de 2010.

**3) La Direction du groupe veut imputer la chute des résultats à un coût du travail excessif en France. La réalité montre que c'est la pression sur le pouvoir d'achat en France et en Europe, débouché principal de**

**PSA, qui est à l'origine des déconvenues du groupe.**

♦ Il n'y a qu'à regarder dans le détail les résultats des ventes pour le comprendre. Alors que le niveau mondial des ventes de véhicules du groupe se maintient d'une année sur l'autre, cette évolution est variable selon les régions du monde.

**Or c'est en Europe, lieu où PSA fait ses marges les plus importantes et où il est le plus implanté, que le marché se contracte le plus.** Selon le document de référence 2011 du groupe, le nombre global des ventes de véhicules neufs de tourisme et utilitaires légers en Europe occidentale a chuté de 253 300 unités entre 2010 et 2011.

La moitié de cette chute est imputable à l'Italie : (-53 800), à l'Espagne (-45 000), au Portugal (-9 400) et à la Grèce (-4 300), pays auxquels il faut ajouter la France (-31 000), la Grande Bretagne (-19 200) et le Benelux (-6 700), à savoir, **dans la majeure partie des pays soumis aux pressions austéritaires de l'Union européenne et de politiques gouvernementales génératrices de chômage et de pressions sur les salaires.**

♦ En outre, alors que le pouvoir d'achat des européens se contracte, l'exécutif du groupe



**a volontairement maintenu un niveau élevé du prix unitaires des véhicules pour conserver un fort niveau de marge unitaire et un bon niveau de rendement de ses actions.**

Or les années 2009 et 2010, deux crues exceptionnelles de ventes de véhicules neufs ont largement montré le potentiel de vente de PSA lorsque les prix unitaires sont abaissés.

Profitant de la prime à la casse instaurée par le gouvernement Sarkozy en 2009, l'entreprise s'est engagée dans une politique de ristourne constructeur allant jusqu'à 30%. L'opération commerciale a fait exploser le volume de ses ventes et contribué fortement à la hausse de son résultat d'exploitation.

Une preuve par l'expérience que la baisse des marges constructeurs par la baisse des prix unitaires de véhicule (...), n'est pas contradictoire avec le développement de l'activité et la réalisation de bénéfices par l'entreprise. Au contraire. Mais plutôt que de maintenir cette stratégie commerciale, PSA a cessé sa politique de ristourne avec la disparition de la prime à la casse en 2011.

**Loin d'être le résultat d'un coût du travail trop élevé, cette contraction des ventes de PSA sur le marché européen est directement liée à un manque de pouvoir d'achat des ménages européens, résultat des politiques d'austérités européenne et/ou d'un niveau de prix trop élevé des véhicules.**

**B- Néanmoins, cette situation du groupe s'enracine aussi profondément dans une réorientation de la stratégie du groupe.** L'arrivée à la tête du groupe de P. Varin s'est traduite par l'engagement à l'international, notamment en direction des pays émergents, ainsi que par une réduction de la dépendance au marché européen où la concurrence entre les marques, ...est forte.

**1) Or, ces réorientations stratégiques se sont soldées par un demi-échec aux conséquences désastreuses. La pénétration des pays émergents n'a pas réussi.** Face à d'autres constructeurs européens ou américains déjà bien installés sur place (Fiat ou Renault au Brésil, le groupe VW en Chine), les implantations de PSA ne sont toujours pas suffisamment opérationnelles.

En outre, confrontés à la crise, les grands pays cibles comme la Chine ou le Brésil ont aussi adopté de nouvelles mesures pour protéger leurs marchés (fin des aides à l'investissement étrangers en Chine, nouvelle taxe sur les véhicules importés au Brésil). Enfin, la récession annoncée pour 2012-2013 et le décrochage des pays émergents devraient restreindre au moins temporairement la fenêtre de tir du groupe.

**2) Mais cette stratégie s'est surtout soldée par un siphonage de la trésorerie du groupe** (divisée par 2), qui a dévoilé une fragilité vis-à-vis de ses partenaires financiers.

**La sécurité financière du groupe a reculé de 3,735 md€ et le taux d'endettement est passé de 9% en 2010 à 23% en 2011.**

Les marchés n'ont pas attendus, le cours unitaire de l'action a lui aussi été divisé par 2 sur l'exercice 2011.

**3) Or, s'il a remboursé par anticipation (1 milliard par an sur 3 ans) les prêts consentis par l'État en 2009 au secteur automobile, le groupe doit maintenant faire face à l'arrivée à maturité sur les 5 prochaines années de plusieurs milliards d'euros de prêts contractés pour ce développement international, et à des échéances annuelles moyennes de remboursement entre 2013 et 2016 de l'ordre de 1,585 md€, pour un total de remboursement de 6,54 md€**

**4) Une gageure qui entre en contradiction avec la politique de valorisation pour l'actionnaire mise en place des la fin des années 90 et poursuivie par les différentes directions du groupe.** Soucieux de s'assurer une rémunération maximale, les actionnaires du groupe, et la famille Peugeot en particulier, ont encouragé une politique active de rachat d'actions et de distribution élevée de dividende.

Sur les 10 dernières années, les actionnaires du groupe ont encaissé près de 6 milliards d'euros. Un montant à rapprocher du niveau des remboursements à effectuer à l'horizon 2016.

(...) l'arrivée de P Varin leur a permis de renouer avec cette politique et de reponctionner près de 450 millions d'euros sur les ressources de l'entreprise au moment même où

la crise frappait lourdement le groupe.

**Au total, pour restaurer ses marges de manoeuvres de 2010**, (...) dans un contexte de dégradation de l'activité, et faire face à ses échéances financières, le groupe PSA doit trouver un peu plus de 10 md€ de liquidités à très moyen terme.

◆ Dans le contexte actuel, **un recours à l'endettement sur les marchés financiers ou sur le marché bancaire pèserait lourd sur les comptes du groupe**. La dégradation de son ratio d'endettement et l'affaiblissement de sa sécurité financière ont conduit les agences de notation à baisser sa note (BB-), ce qui a renchérit le coût de ses emprunts sur le marché par rapport à ses concurrents directs (Renault a maintenu sa note). Ce recours grèverait ses résultats et les perspectives de rémunération de ses actionnaires. Il lui faut donc trouver de l'argent frais autrement.

**C- C'est cette course à la liquidité qui est aujourd'hui au coeur des plans sociaux et restructurations de sites du groupe.**

**Le groupe a déjà engagé quelques opérations pour produire des liquidités :**

⇒ Le 29 février dernier, PSA a cédé 7% de ses parts à GM contre 1 md€.

⇒ Le 6 mars, le groupe a ouvert son capital pour une levée de fonds de 1,78 md€.

⇒ La vente de certains de ses actifs (80% de la filiale logistique Gefco : 10 300 salariés) lui a déjà rapporté 1,2 md€. Et d'autres sont à l'étude (Citer), notamment le foncier du site d'Aulnay.

**C'est dans cette logique que PSA inscrit la liquidation du site d'Aulnay et les licenciements sur les autres sites français.**

A elles seules, ces suppressions d'emplois devraient lui rapporter 1 milliard de liquidités supplémentaires (initialement 800 millions dans le document de la CGT).

Mais c'est aussi pour cette raison, avec celle de concurrencer les productions *low cost* de ses concurrents sans modifier sa gamme de production (...) **qu'il envisage la restructuration de son activité automobile et la remise en cause des accords salariaux dans le groupe.**

◆ **Afin de réduire ses coûts de production, les restructurations envisagées dans un contexte de baisse des effectifs auront pour objectif d'accroître le niveau d'utilisation des capacités de production à hauteur minimale de 115%** (100% correspondant à une durée de production de 16 heures par jour, 235 jours par an).

◆ **Afin d'accroître la rentabilité de ses installations, ces restructurations instaurent une flexibilité forcée des salariés**, qui seront alors obligés de travailler la nuit et le week-end pour atteindre le taux maximal d'utilisation des capacités de production.

◆ **Autant de mesures qui permettront sans investissements productifs nouveaux de réduire le prix de revient de fabrication de ses modèles de basse gamme par unité produite, et donc de maintenir un haut niveau de rendement de ses installations et d'accroître sa production en jouant contre l'emploi.**

D'ailleurs le document dans les mains de la CGT signale que l'objectif est de réduire de 100 euros ce coût par unité. Il ne s'agit plus d'adapter la quantité produite aux capacités du marché (20% de surcapacité aujourd'hui), mais de récupérer ces 20% en exploitant plus les travailleurs.

**D- La situation et ses enjeux appellent donc à renforcer la bataille des salariés de PSA à partir des propositions portées par le PCF.**

**1) Le moratoire aux licenciements, c'est maintenant !**

◆ Que la dette de PSA soit un problème à court moyen terme est un fait. Mais le groupe dispose toujours aujourd'hui d'une ligne de trésorerie de l'ordre de 5 md€ lui permettant de faire face aux aléas de la conjoncture de 2012 tout en répondant à ses impératifs financiers sur l'année en cours et la suivante. D'autant que l'échéance de remboursement de 2012 ne se monte qu'à 200 M€ (cf. document de référence 2011). **L'urgence des 10 000 licenciements annoncés et de la fermeture du site de Aulnay sous bois n'est donc pas à l'ordre du jour.**

◆ **2) Ce moratoire permettrait de suspendre officiellement les décisions de licen-**

**ciement** pour prendre le temps d'élaborer en lien avec les organisations syndicales les contre-propositions visant à faire porter l'effort sur les moyens de baisser le coût du capital (étalement de la dette, évaluation de sa légitimité, ...) qui est en réalité à l'origine des atteintes à l'emploi du groupe.

### 3) Le gouvernement peut jouer un rôle décisif dans ce sens :

◆ D'une part, **il peut être un point d'appui actif des salariés (...)** par la menace de **recupérer les subventions publiques perdues par PSA** depuis plusieurs années.

◆ D'autre part, et alors même que le plan de redressement productif promis par le Ministre n'est pas encore clarifié, **il peut d'ores et déjà mobiliser les fonds publics régionaux (...)**.

Avec l'aval des syndicats et des élus locaux, ces fonds publics pourraient prendre en charge une partie des intérêts d'emprunt de la dette du groupe en contrepartie d'une sauvegarde de l'emploi et de la mise en place d'une politique de formation des salariés. Et ils pourraient être mobilisés pour lever d'autres financements bancaires nécessaires au financement des investissements de modernisation du site en lien avec les contre-propositions des organisations syndicales.

◆ Une façon de prendre au pied de la lettre les déclarations du ministre du redressement productif sur la nécessité d'étudier la mobilisation de fonds publics au service du développement industriel. Il s'agirait d'ouvrir la voie de manière concrète à la mise en place **d'un pôle financier public**, de s'appuyer sur de **nouveaux pouvoirs des salariés** dans les entreprises ouvrant droit à l'élaboration de **nouveaux critères de gestion**, et de viser un nouveau type de **crédit à l'investissement centré sur le développement de l'emploi et des salaires**.

**E -Terrain de démonstration du redressement productif revendiqué par le gouvernement, le dossier PSA en révèle les contradictions par les insuffisances de conception et de moyens de cette intention affichée.**

**Le gouvernement annonce 1,9 Md€ de fonds publics pour un nouveau plan de sauvetage de l'automobile**, mais rien n'est prévu dans le dispositif gouvernemental pour le maintien et le développement des emplois de la filière ni pour l'élévation du niveau des qualifications(...).

- Tandis que 10% des emplois du secteur sont des emplois précaires,

- que dans 10 ans, 40% des salariés partiront en retraite,

- que les critères de gestion imposés par les exécutifs industriels sont subordonnés strictement à la valorisation des actifs financiers des entreprises,

**Aucune conditionnalité aux aides publiques n'est imposée au secteur qui pèserait en faveur de nouveaux critères de gestion et d'une nouvelle organisation du travail.**

Ces deux derniers étant laissés à la « négociation sociale » selon les mots du Ministre, façon habile de se défausser de ses responsabilités politiques en laissant à leur sort les salariés de PSA ...

Au fond, ce plan stratégique pour l'automobile ressemble aux précédents : à l'instar de ce qui a été fait pour les banques, il mobilise les fonds publics en faveur des entreprises pour pallier les défaillances du marché qu'elles ont elles-mêmes contribué à construire, mais sans chercher à modifier les règles propres de fonctionnement de ces marchés. (...)

**Il y a lieu de s'inquiéter et de rentrer au plus vite dans l'action aux côtés des salariés en lutte.**

1) **Cette bataille des PSA** est un moment fort pour une reprise en main de l'industrie sur la finance et de l'industrie. Elle **peut être un outil de convergence des luttes sociales**. En France, dans la mesure où les raisons profondes de la bataille des salariés de PSA sont les mêmes que celles des salariés de Air France, de Sanofi et de nombreuses autres entreprises. Et en Europe, car l'impact des décisions prises sur les sites français aura des conséquences sur les conditions de travail des sites des entreprises partenaires de PSA (notamment Opel, mais aussi de tous les sous-traitants européens).

## Contre le pacte budgétaire, transformer l'union européenne.

Le texte complet du nouveau traité européen est publié intégralement dans le livre de Patrick Le Hyaric « L'europe des peuples nous appelle ! » avec un décryptage;

Dans son allocution télévisée, M. Hollande s'est bien gardé d'aborder la question du pacte européen qu'il veut faire adopter à l'Assemblée Nationale grâce à sa majorité absolue et sans consulter les français.

Contrairement aux promesses électorales, ce traité n'a pas été renégoié. Le « pacte de croissance » décidée au Conseil Européen des 28 et 29 juin 2012 qui lui a été ajouté n'a aucune valeur juridique contraignante contrairement au traité. De plus, ce pacte de croissance est totalement contradictoire avec le pacte d'austérité budgétaire du T S CG.

Demain, la combinaison de ce traité et du « Two-pack », (deux règlements sur la surveillance et la discipline des budgets nationaux) constituera un recul de la souveraineté nationale. Les décisions de la Commission de Bruxelles et du Conseil en dernier ressort devront être suivie sous peine de sanctions. Les élus nationaux ne seront plus maître des choix budgétaires et des orientations économiques et sociales du pays. Les choix des électeurs ne seront plus respectés.

Par exemple, le choix d'embaucher des instituteurs pourra être remis en cause sans recourt par ces institutions non élus.

Pourtant, comme pour tout traité, il n'y a aucune obligation de l'adopter . Il n'a pas besoin d'être ratifié par tous les Etats pour entrer en vigueur seule une majorité de 12 Etats suffit. **Il n'en reste pas moins qu'il ne s'appliquera qu'aux pays qui ont ratifié et pas aux autres ce qui rend d'autant plus forte l'exigence d'un référendum populaire et d'autant plus légitime les luttes présentes et à venir pour construire une autre Europe des peuples, sociale et solidaire.**

### Extraits du pacte budgétaire

#### **Titre VI : DISPOSITIONS GENERALES ET FINALES,**

##### **article 14 :**

**2** le présent traité entre en vigueur le 1er janvier 2013, pour autant que les **12 parties contractantes** dont la monnaie est l'euro aient déposé leur instrument de ratification...

**3.** Le présent traité est applicable à compter de la date de son entrée en vigueur dans les parties **contractantes** dont la monnaie est l'euro qui l'ont ratifié...

Dans l'introduction au traité qui en énonce les principes :

(...)NOTANT que le respect de l'obligation des parties contractantes de transposer la « règle d'équilibre budgétaire » dans leurs systèmes juridiques nationaux au moyen de **dispositions contraignantes, permanente et de préférence constitutionnelle**, devrait relever de la compétence de la cour de justice de l'union européenne, conformément à l'article 273 du traité sur le fonctionnement de l'union européenne....

#### **TITRE I : OBJET ET CHAMP D'APPLICATION**

**Article 1 :** Par le présent traité, les parties contractantes conviennent, en tant qu'Etats membres de l'Union européenne , de renforcer le **pilier économique** de l'union économique et monétaire en adoptant un ensemble de règles destinées à favoriser la **discipline budgétaire** au moyen d'un pacte budgétaire, à renforcer la **coordination de leurs politiques économiques** et à améliorer la

L'accord pose bien les bases d'un



gouvernement économique dans le cadre de « la concurrence libre et non faussée » et de « la liberté de circulation des capitaux et des marchandises.

### TITRE III PACTE BUDGÉTAIRE

#### Article 3 (règle d'or)

1. ...

a) la situation budgétaire des administrations publiques d'une partie contractante est en équilibre ou en excédent ;

b) la règle énoncée au point a) est **considérée comme respectée** si le solde structurel annuel des administrations publiques correspond à l'objectif à moyen terme spécifique à chaque pays, telle que définie dans le pacte de stabilité et de croissance révisée, avec **une limite inférieure de déficit structurel de 0,5 % du produit intérieur brut** aux prix du marché...

c) les parties contractantes ne peuvent s'écarter temporairement de leur objectif respectif à moyen terme ... **qu'en cas de circonstances exceptionnelles** telles que définie au paragraphe 3, point b

d) lorsque le rapport entre la dette publique et le produit intérieur brut aux prix du marché est sensiblement inférieur à **60 %** et lorsque les risques pour la soutenabilité à long terme des finances publiques sont faibles, la limite inférieure de l'objectif à moyen terme telle que définie au point b) peut être relevé pour atteindre un déficit **structurel d'au maximum 1 % du produit intérieur brut** aux prix du marché ;

2. Les règles énoncées au paragraphe 1. **prennent effet dans le droit national des parties contractantes** au plus tard un an après l'entrée en vigueur du présent traité, **au moyen de dispositions contraignantes et permanentes**, de préférence constitutionnelle, ou dont le **plein respect et la stricte observance tout au long des processus budgétaires nationaux** sont garanties de quelque autre façon...

Les critères de convergence du traité de Maastricht (3% de déficit et 60% de dette) **sont extrêmement durcis** alors qu'ils se sont révélés impossible à tenir durant la crise. La « règle d'or » est en fait une « **règle de soumission** » qui placera les budgets nationaux sous contrôle de la commission de Bruxelles . On l'a vu pour la Grèce, l'Espagne, l'Italie...On pourrait le voir assez rapidement pour la France.

Le point 2 énonce clairement que la « règle d'or », qu'elle soit transposée dans la constitution par voie référendaire ou convocation du Congrès, ou qu'elle le soit par une loi organique deviendrait une règle contraignante et permanente. Cela ferme la porte à toute politique alternative.

#### Article 4

Lorsque le rapport entre la dette publique et le produit intérieur brut d'une partie contractante est **supérieur à la valeur de référence de 60 %** visés à l'article premier du protocole (numéro 12) sur la procédure concernant les déficits excessifs, annexé au traité de l'union européenne, **la dite partie contractante le réduit à un rythme moyen d'un vingtième par an**, à titre de référence, ainsi que le prévoit l'article deux du règlement (CEE) numéro 1467/97 du conseil du 7 juillet 1997 visant à accélérer et à clarifier la mise en oeuvre de la procédure concernant les déficits excessifs, modifié par le règlement (UE) numéro 1177/2011 du conseil du 8 novembre 2011...

L'article 4 reprend une disposition du pacte pour « l'euro plus ».

Pour l'expliquer, prenons l'exemple de la France qui a une dette publique de l'ordre de 89 % de son produit intérieur brut (PIB). En respectant ce traité, notre pays devrait alors réduire d'un vingtième par an la différence entre 89 % et 60 % soit 28 milliards d'euros ! Cela rejoint les premières estimations de la Cour des Comptes rendues publiques fin juin

2012. Une telle somme représente, par exemple, le financement du régime des retraites par répartition pour un départ pour tous à taux plein dès l'âge de 60 ans !

Ce remboursement à marche forcée de la dette représente une véritable saignée dans le budget national au profit des créanciers, et en premier lieu les banques.

#### **Article 7**

*Dans le respect total des exigences procédurales établies par les traités sur lesquels l'union européenne est fondée, les parties contractantes dont la monnaie l'euro s'engagent à appuyer les propositions ou recommandations soumises par la commission européenne lorsque celle-ci estime qu'un État membre de l'union européenne dont la monnaie l'euro ne respecte pas le critère du déficit dans le cadre d'une procédure concernant les déficits excessifs. Cette obligation ne s'applique pas lorsqu'il est établi que, parmi les parties contractantes dont la monnaie est l'euro, une **majorité qualifiée**, calculée par analogie avec les dispositions pertinentes des traités sur lesquels l'union européenne fondée sans tenir compte de la position de la partie contractante concernée, est opposé à la décision proposée ou recommandée.*

Le principe de « majorité qualifiée inversée » implique qu'un État en désaccord ou qui entend mener une politique autre que celle préconisée par la commission devra obtenir le soutien d'une majorité des pays, 55 %, représentant au moins 65 % des habitants d'Europe. Autrement dit, la commission de Bruxelles aura bien tous les pouvoirs !

#### **Article 8**

1. ...

2. Lorsque, sur la base de sa propre évaluation ou de celle de la Commission européenne, une partie contractante

*considère qu'une autre partie contractante n'a pas pris les mesures nécessaires pour se conformer à l'arrêt de la cour de justice visés au paragraphe 1, elle peut saisir la cour de justice de l'affaire et demander que des **sanctions financières soient infligées** selon les critères établis par la commission européenne dans le cadre de l'article 260 du traité sur le fonctionnement de l'union européenne. Si la cour de justice conclut que la partie contractante concernée ne s'est pas conformée à son arrêt, elle peut lui infliger le paiement d'une somme forfaitaire ou d'une astreinte adaptée aux circonstances et ne dépassant pas les **0,1 % de son produit intérieur brut...***

L'article 8 fixe la procédure de mise en oeuvre de sanctions en cas de non-respect du pacte budgétaire. Les états s'engagent à inscrire les mesures contraignantes permanentes à valeur constitutionnelle dans leur droit national, y compris le mécanisme automatique de correction. Reste à fonctionner en cas de non-respect. Ce rôle est dévolu à la cour de justice européenne, saisie par la commission par un ou plusieurs autres Etats !

#### **TITRE IV COORDINATION DES POLITIQUES ECONOMIQUES ET CONVERGENCES**

##### **Article 9.**

*Sur la base de la coordination des politiques économiques définies dans le traité sur le fonctionnement de l'union européenne, les parties contractantes s'engagent à... en vue de réaliser les objectifs que constituent le **renforcement de la compétitivité, la promotion de l'emploi, une meilleure contribution à la soutenabilité des finances publiques et un renforcement de la stabilité fi-***

Compétitivité, convergence des politiques économiques, soutenabilité des finances publiques et stabilité

financières..., tout un programme qui conduit à l'austérité et qui est antinomique avec la « promotion de l'emploi » !

Ce « au préalable » en dit long sur la

#### **article 11.**

*En vue d'évaluer quelles sont les meilleures pratiques et d'oeuvrer à une politique économique fondée sur une coordination plus étroite, les parties contractantes veillent à ce que toutes les grandes réformes de politique économique qu'elles envisagent d'entreprendre soient débattues **au préalable** et, au besoin, coordonnées entre elles. Cette coordination fait intervenir les institutions de l'union européenne dès lors que le droit de l'union européenne le re-*

liberté de manœuvre de nos députés Conseil européen puisque la politique publique sera préalablement » définie avec la Commission européenne non élue et le Conseil européen !

#### **TITRE V**

Ce titre V construit le nouvel édifice avec ses institutions décisionnelles et son exécutif économique. Exit la démocratie !

#### **LE PACTE DE CROISSANCE**

##### **Pacte de croissance.**

Décidée au conseil européen des 28 et 29 juin 2012 ce texte n'a aucune valeur juridique contraignante contrairement au traité. Ce n'est qu'une annexe des décisions du conseil.

Il reprend la liste habituelle des engagements et des proclamations ultralibérales que répètent sans cesse les institutions européennes **et plusieurs décisions ont déjà été prises lors des précédents conseils européens.** On y trouve pêle mêle des engagements sur la stimulation de l'emploi, l'apprentissage, l'achèvement du marché unique, l'efficacité énergétique, l'économie numérique, les brevets, les objectifs sur « l'assainissement budgétaire » et une allusion à la nécessité de « mesures desti-

nées à garantir la viabilité des régimes de retraite ».

C'est évidemment la partie intitulée « stimuler le financement de l'économie » qui a été la plus popularisée. Elle concerne en théorie une mobilisation sans mesure avec le niveau des besoins de 120 milliards d'euros pour favoriser la croissance. **Ces propositions ne sont pas nouvelles. Elles étaient déjà inscrites dans les conclusions du conseil du 30 janvier 2012 donc avec Sarkozy, qu'il fallait mettre en oeuvre... Avant le mois de juin**

#### **Quelques extraits du texte adopté en janvier 2012 avec Sarkozy :**

Nous convenons dès lors des mesures urgentes ci-après qu'il y a lieu de mettre en oeuvre d'ici le **mois de juin**

- assurer une meilleure mobilisation des fonds structurels par une mise en oeuvre accélérée des programmes et projets existants ainsi que, le cas échéant, la reprogrammation des fonds et l'engagement rapide des fonds non encore affectés à des projets précis, une attention particulière étant accordée au renforcement de la croissance et la création d'emplois ;
- renforcer le soutien de la BEI en faite en faveur des PME et des infrastructures... Renforcer l'action que mène la BEI afin de soutenir la croissance... Les possibilités que le budget de l'UE vienne renforcer par effet de levier la capacité de financement de groupes de la BEI ;
- examiner sans tarder les propositions de la Commission... Pour le recours aux emprunts obligataires destinés au financement de projets dans le but d'encourager le financement privé des grands projets d'infrastructures ;
- Promouvoir le rôle de l'instrument européen de micro financement Progress pour soutenir les micro entreprises ;



- redoubler d'efforts pour améliorer l'environnement dans lequel les PME exercent leur activité, notamment s'agissant de l'allègement des charges administratives et réglementaires injustifiées ainsi qu'en veillant à ce que toutes les actions menées au niveau de l'Union Européenne soutiennent pleinement la croissance économique et la création d'emplois....

**Que dit le texte adopté les 28 et 29 juin sous le nom de « pacte pour la croissance et l'emploi » ?**

Quelques extraits

- *il est indispensable de stimuler le financement de l'économie. Un montant de 120 milliards d'euros (équivalent à environ 1 % du revenu national brut de l'UE) est mobilisé en faveur de mesures de croissance à effet rapide.*

- *le capital versé de la banque européenne d'investissement (BEI) devrait être augmenté de 10 milliards d'euros, l'objectif étant de renforcer ses fonds propres et d'accroître d'un montant de 60 milliards d'euros sa capacité totale de prêt ce qui permettra de libérer jusqu'à 180 milliards d'euros d'investissements supplémentaires, à répartir dans l'ensemble de l'union européenne... Entre en vigueur au plus tard le **31 décembre 2012**.*

- *La phase pilote des obligations liées à des projets devraient être lancés immédiatement, de façon à générer des investissements supplémentaires pouvant aller jusqu'à 4,5 milliards d'euros en faveur de projets pilote portant sur des infrastructures essentielles dans les domaines des transports de l'énergie et du haut débit...*

- *... 55 milliards d'euros supplémentaires seront consacrés à des mesures destinées à dynamiser la croissance au cours de la période*

*actuelle. Il conviendrait de renforcer encore le soutien aux PME, notamment veillant à ce qu'elles aient plus*

**On voit qu'il y a très peu de différence entre ces deux textes.** La seule nouveauté serait l'augmentation du capital de la banque européenne d'investissement. Ceci devrait lui permettre, par « effet de levier » de prêter 60 milliards d'euros pour financer des grands projets d'infrastructures. **Cela ne signifie pas automatiquement des retombées concrètes pour l'emploi, les salaires, le progrès écologique.**

Le président de la banque européenne d'investissement ne déclare t-il pas dans un entretien au journal les Échos du 28 juin 2012 : « Nous effectuons une analyse très poussée de la rentabilité financière économique des projets que nous finançons ». Et, de fait pour « la rentabilité financière » sont envisagés des projets en « partenariat public privé » école, réseaux ferroviaires hôpitaux... Nous avons déjà en France une certaine expérience des partenariats public-privé a notamment sur les hôpitaux qui s'est révélé catastrophique pour le service public de santé et pour les finances publiques.

Ce pacte de croissance reprend aussi quelques idées très inquiétantes comme « **la réforme du marché du travail** » visant à l'emploi des jeunes dans le cadre de « stages » ou encore le travail des retraités.

**Ce pacte reprend également l'idée que le libre-échange intégral serait porteur de croissance :**

- *il faudrait notamment s'efforcer davantage de supprimer les entraves aux échanges, d'améliorer l'accès au marché, de mettre en place des conditions d'investissement approprié, de protéger la propriété intellectuelle et d'ouvrir les marchés publics.*